

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES CONFLITS ARMÉS

Par **Afifa Khazri**, Professeure, Collège militaire royal du Canada • khazri-a@rmc.ca

---

**RÉSUMÉ** Le développement durable est un modèle de développement qui se veut une solution à la crise économique et environnementale actuelle. Il est la résultante de trois constats : des échecs des modèles économiques, d'une prise de conscience des effets de la dégradation de l'environnement sur le bien-être des générations présente et future et de la mondialisation. Les ressources naturelles et l'environnement deviennent des biens communs mondiaux et intergénérationnels, dont la préservation nécessite la coopération internationale. Les guerres et les conflits sociaux sont une cause, parmi d'autres, de la dégradation de l'environnement. La relation entre les conflits sociaux, l'environnement et le développement durable est complexe et cette réalité doit être prise en compte dans toutes les décisions, économiques et politiques. Dans le présent article, nous étudions le lien entre le développement durable et les conflits armés. Nous croyons que pour parvenir à un tel développement les organismes internationaux doivent orienter leurs programmes de manière à sortir les pays pauvres de leur misère.

---

**ABSTRACT** Sustainable development has evolved in response to the failures of economic models, awareness of the impacts of environmental degradation on the well-being of current and future generations, and globalization. Natural resources and the environment have become global, intergenerational shared assets whose preservation will require international cooperation. Wars and social conflicts are one cause, among others, of environmental degradation. The relationship between social conflicts, the environment and sustainable development is complex, a reality that must be accounted for in any solutions that are contemplated and devised as part of the economic and political decision-making process. In this article, I examine the relationship between sustainable development and armed conflicts. I argue that in order to achieve meaningful sustainable development, international organizations must structure their programs with a view to enabling the poorer nations to emerge from their misery.

---

**Pour citer cet article :** Khazri, A. (2011). « Le développement durable et les conflits armés », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 114-130.

---

La notion de développement durable est la résultante de trois constats. Premièrement, celui des échecs des modèles de croissance et de développement à améliorer le sort de tous les pays. Le bilan actuel est alarmant : haut niveau d'endettement et appauvrissement croissant de plusieurs pays surtout en développement, aggravation des déséquilibres entre les régions, surexploitation des ressources humaines et naturelles, ralentissement de la croissance. Deuxièmement, les problèmes de réchauffement climatique, de couche d'ozone, de la désertification et de pollution des sols, des eaux et de l'atmosphère ont alimenté une prise de conscience des effets néfastes immédiats et à long terme de la dégradation de l'environnement. Les problèmes environnementaux deviennent alors les plus importants et il est pressant de trouver des solutions. Dès le début des années 1970, le débat sur une meilleure façon de concilier la croissance avec la préservation de l'environnement et la gestion efficace des ressources s'est amorcé, mais l'adoption et l'application de politiques de préservation de cet environnement ont pris du retard. Troisième-

ment, avec la mondialisation les pays sont de plus en plus interdépendants et génèrent des relations complexes; l'étendue des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux devient planétaire. Le développement durable redéfinit les interactions entre ces trois sphères dans un cadre mondial et intergénérationnel. La mondialisation fait de la paix et de la sécurité une nécessité pour la réussite du modèle du développement à l'échelle nationale et internationale. La mise en place d'un modèle de développement durable exige par conséquent une approche plus globale où la paix, les droits humains, la démocratie, la justice et l'équité sociales s'associent avec la protection de l'environnement et le développement.

Dans le présent papier, nous étudions la relation entre les conflits armés et le développement durable. La relation est complexe, car il n'y a pas de lien direct de cause à effet entre les deux. Dans la première section du papier, nous présentons l'origine du concept du développement durable, les objectifs de ce dernier et finalement l'effet du développement durable sur les conflits sociaux. Dans la deuxième partie, nous discutons de la relation inverse c'est-à-dire des effets des conflits armés sur le développement durable en présentant d'abord une définition de ces conflits. Nous poursuivons en émettant certaines recommandations pour concilier le développement durable et la paix.

## ■ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport du Club de Rome publié en 1972<sup>1</sup> (Meadows et autres, 1972) est la première étude qui établit le lien entre le monde économique et l'environnement. En utilisant un modèle simple, les chercheurs ont étudié l'évolution de cinq variables majeures : la population mondiale, la production agricole, la production industrielle, la pollution et la consommation des ressources non renouvelables. Ils en sont venus à la conclusion que si les tendances de croissance de ces cinq variables se maintenaient, les limites à la croissance sur la Terre seraient atteintes un jour ou l'autre dans les cent prochaines années. Les auteurs recommandent alors la décroissance, c'est-à-dire de limiter les croissances démographique et économique pour empêcher le système de s'effondrer. Considéré comme trop alarmiste, ce rapport a néanmoins constitué une référence importante par la suite dans les débats sur le développement durable.

En juin 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm a fait de l'environnement une question de premier ordre et lui a donné une dimension internationale. Depuis cette conférence, on a assisté à une prise de conscience scientifique de l'importance de la protection de l'environnement et de la gestion efficace des ressources naturelles pour le bien-être des populations actuelles et futures et le développement économique dans le monde entier. En 1987, le rapport Brundtland *Notre avenir à tous*, qui porte le nom de la présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, a formulé pour la première fois une définition du développement durable :

<sup>1</sup> Publié en 1972 sous le titre *The Limits to Growth* et en français sous le titre *Halte à la croissance?*

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations future de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité à l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987).

Il ressort de cette acception que dans un modèle de développement durable il faut accorder une plus grande importance à la satisfaction des besoins vitaux des plus démunis, donc à une meilleure répartition des richesses, soit à un niveau national ou international. Dans un modèle de développement durable, il est aussi crucial de penser à la génération future en lui léguant un environnement propice pour satisfaire ses besoins. Pour ce faire, il faut redéfinir les besoins, les modes de production et de consommation et les modes d'exploitation des ressources naturelles dans le contexte d'une meilleure protection de l'environnement.

En juin 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, les pays membres ont adopté l'agenda 21 qui présente vingt-sept principes pour le développement durable (Nations Unies, 1992). Cette conférence réaffirme les principes de celle de Stockholm et la définition du développement durable du rapport Brundtland. Depuis cette conférence, le développement durable est perçu comme exigeant une interaction entre les sphères économique, politique, sociale et environnementale. De plus, à la suite de cette conférence, plusieurs conventions, sommets et protocoles ont été adoptés, dont le protocole de Kyoto de 1997, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification, le Sommet Planète Terre + 5 de New York, la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique) en 2002, le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, etc.

Les conditions du développement durable selon l'agenda 21 peuvent être résumées en six points :

- L'individu et son bien-être deviennent l'objet et le centre du développement durable. Parmi les recommandations, on cite la réduction de la pauvreté et des inégalités, le droit à la santé et à l'éducation, la participation de la femme et l'égalité entre elle et l'homme, le droit à la paix;
- La relation entre l'individu et la nature n'est plus la même, d'une relation d'exploitation elle devient une relation d'harmonie. L'individu est appelé à redéfinir ses modes de production, de consommation et d'échange afin de respecter l'environnement;
- L'altruisme est un comportement à adopter pour le bien-être des générations futures. Les activités des générations présentes ne doivent pas compromettre les générations futures. La nécessité de léguer aux générations futures un environnement viable est le message du principe 3 : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures » (Nations Unies, 1992) ;

- L'environnement devient un bien commun planétaire, d'où la nécessité de la coopération de tous les pays et de la participation de tous les citoyens dans la préservation de l'environnement;
- Une externalité environnementale planétaire est reconnue. Il faut internaliser les coûts au moment de la prise des décisions de production, de consommation et d'échange comme le stipule le principe 16 : « Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement. » Les États pollueurs doivent aussi indemniser les autres États qui subissent la pollution : « Les États doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans les zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle » (Nations Unies, 1992, principe 13).
- La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires au développement durable. Les conflits et les guerres détruisent les ressources nécessaires au développement et portent préjudice à l'environnement, ce qui renforce l'incapacité des pays pris dans un conflit armé de sortir du cercle de la pauvreté. « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables » (Nations Unies, 1992, principe 25). Même au moment d'un conflit, la préservation de l'environnement doit être prise en considération pour ne pas subir les effets à long terme une fois la paix rétablie : « La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les États doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement » (Nations Unies, 1992, principe 24).

De nos jours, les discours prônent l'utilisation de ressources écologiquement durables, le développement d'énergie renouvelable (les panneaux solaires, les pompes à chaleur...), la gestion durable de la santé et les modes de production, de consommation et d'échange durables; les principes du développement durable doivent dès lors s'appliquer à toute activité humaine.

Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps avant de prendre conscience de l'importance de l'environnement et du développement durable? Les inquiétudes relatives à l'exploitation abusive des ressources naturelles et de ses effets sur les générations futures ne sont pourtant pas choses nouvelles. En effet, Marx écrivait en 1867 que « chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter le travailleur, mais encore dans l'art de dépouiller le sol; chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité. Plus un pays, les États-Unis du nord de

l'Amérique, par exemple, se développe sur la base de la grande industrie, plus ce procès de destruction s'accomplit rapidement » (Marx, 1867, p. 77). Selon Marx, la croissance exponentielle du système capitaliste conduit nécessairement à l'épuisement de ses ressources et par conséquent à son effondrement. Les mêmes conclusions se trouvent dans le rapport *Halte à la croissance?* de 1972 : « Nous avons la conviction que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial et des conséquences tragiques d'une exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l'émergence de nouveaux modes de pensée qui conduiront à une révision fondamentale à la fois du comportement des hommes et, par suite, de la structure de la société actuelle dans son ensemble » (Meadows et autres, 1972). Sur la nécessité de préserver les ressources pour les léguer aux générations futures, Marx a écrit : « Du point de vue d'une organisation économique supérieure de la société, le droit de propriété de certains individus sur des parties du globe paraîtra tout aussi absurde que le droit de propriété sur son prochain. Une société entière, une nation et même toutes les sociétés contemporaines réunies ne sont pas propriétaires de la terre. Elles n'en sont que les possesseurs, elles n'en ont que la jouissance et doivent la léguer aux générations futures après l'avoir améliorée » (Marx, 1894, p. 159).

La réponse à la question réside dans l'échec des théories de croissance économiques dominantes, dans la prise de conscience de l'importance de la préservation de l'environnement pour une croissance durable, surtout à la suite de la guerre du Golfe, et dans le fait qu'avec la mondialisation, aucun pays n'est à l'abri de ce qui se passe à l'autre bout du monde.

La production et la consommation de masse se sont imposées comme modèle de croissance, le développement étant associé à la croissance économique mesurée par le taux de croissance du PIB. Dans ce modèle de croissance, l'accumulation du capital, la division du travail et le libre-échange sont les sources de la richesse et du bien-être, et c'est le marché qui assure la répartition de cette richesse. Pour sa part, le sous-développement était attribuable à des facteurs endogènes tels que la faiblesse du taux d'épargne ou à l'existence d'institutions inaptes à promouvoir la croissance. Le développement des pays industrialisés a nécessité l'exploitation massive des ressources naturelles et humaines, et tous les moyens étaient bons pour monopoliser ses deux intrants, soit directement par des conquêtes ou de façon indirecte. Dans les années 1950, et avec l'émergence des pays sous-développés, on a assisté à la naissance des théories économiques pour expliquer les raisons du sous-développement de certains pays. Ce dernier était considéré comme un retard de développement ou bien il était attribuable à la structure productive de ces pays. Dans les années 1960, la théorie dominante était celle de la création d'un pôle de croissance, l'industrie industrialisante. Au cours de la décennie suivante, la théorie de l'échange inégal perçoit le sous-développement comme une conséquence de la domination des pays capitalistes. Le modèle de développement libéral a par la suite dominé dans les années 1980. Les institutions financières internationales (la Banque mondiale et le FMI) n'accordent des prêts qu'à la condition que les pays s'orientent dans la libéralisation de leur économie, c'est-à-dire la privatisation et le libre-échange, l'objectif étant de réduire le taux

d'endettement de ces pays. Ces modèles n'ont pas produit les résultats escomptés. De nos jours, on reconnaît que le marché à lui seul était inefficace dans l'allocation optimale des ressources et dans la répartition de la richesse. Malheureusement, ni la main invisible d'Adam Smith, ni les avantages comparatifs de David Ricardo, ni le phénomène de rattrapage de Robert Solow n'ont abouti à leur objectif, à savoir que l'intérêt personnel entraînera nécessairement l'intérêt général.

Les revers de la médaille des progrès et de la croissance des pays riches sont le renforcement des inégalités sociales et économiques, la hausse de la rareté des ressources et une pollution qui ravage l'environnement. Selon un rapport de la Banque mondiale (2009), un quart de la population des pays en développement possède moins de 1,25 dollar par jour pour vivre, un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable, 1,6 milliard n'ont pas l'électricité et 3 milliards ne bénéficient pas d'un assainissement adéquat. Dans les pays en développement, le tiers des enfants, soit 195 millions, souffrent de malnutrition (UNESCO, 2011). Par ailleurs, le nombre d'enfants non scolarisés en 2008 était de 67 millions et si la tendance se maintient ce nombre sera encore plus élevé en 2015 qu'aujourd'hui. Le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2011) n'ignore pas cette réalité :

Les gens croient que les nuisances écologiques sont le prix à payer pour les bienfaits économiques. Nous ne pouvons pas et n'avons pas à continuer à nous comporter comme si ce compromis était inévitable. [...] Le découplage s'inscrit dans une transition vers une économie verte fondée sur de faibles émissions de carbone et une utilisation efficace des ressources, afin de stimuler la croissance, créer des emplois décents et éradiquer la pauvreté pour que l'empreinte écologique de l'humanité ne dépasse pas les limites de la planète. [...] Le découplage est une solution gagnante sur tous les tableaux : économique, social et environnemental [...]. L'heure est venue de reconnaître que les ressources naturelles nécessaires au développement et à la croissance économique sont limitées.

Les pays industrialisés sont les premiers responsables de la dégradation de l'environnement et du déséquilibre climatique dont les conséquences touchent tous les pays et surtout les plus défavorisés qui n'ont pas les moyens d'y faire face. Le réchauffement de la planète, en raison de dégagement du CO<sub>2</sub> dans l'air, n'affecte pas seulement les pays responsables, mais toute la planète. Un changement climatique « menace tous les pays, mais les pays en développement sont les plus vulnérables. Selon les estimations, ceux-ci assumeront 75 à 80 % du coût des dommages causés par le changement climatique. Un réchauffement de seulement 2°C par rapport aux températures de la période préindustrielle [...] pourrait provoquer des réductions permanentes du PIB de 4 à 5 % en Afrique et en Asie du Sud » (Banque mondiale, 2009, p. viii).

Tous les pays se posent la même question : comment peut-on satisfaire les besoins de plus de 6,5 milliards de personnes sans compromettre les patrimoines naturel, social et économique des générations futures ? L'intérêt commun doit être redéfini à un niveau planétaire et intergénérationnel. Tous les programmes insistent sur l'importance de passer à une croissance verte et équitable et comme le stipule la Conférence de Rio, une nécessaire réorientation des modes de production

et de consommation gaspilleurs d'énergie et de ressources naturelles s'impose à tous : « Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées » (Nations Unies, 1992, principe 8).

Outre la rareté des ressources, la croissance démographique et l'environnement, la mondialisation de l'économie fait également en sorte qu'aucun pays n'est à l'abri d'une crise économique, financière, alimentaire, énergétique ou autre. Avec la mondialisation, les pays deviennent de plus en plus interdépendants et les frontières, de plus en plus illusives. Bien que ces crises puissent avoir une origine locale limitée, leurs effets se propagent dans tous les pays. La crise financière des prêts hypothécaires à risque est un exemple de cette mondialisation. Cette crise, dont l'origine se situe dans les politiques de crédit immobilier aux États-Unis, a eu des répercussions non seulement dans les marchés financiers locaux, mais elle s'est amplifiée et s'est propagée dans toutes les places financières du monde.

Les moyens de production et l'environnement deviennent des biens communs planétaires, dont la gestion nécessite la coopération de tous. Les conditions de vie dans les pays développés sont liées au progrès économique, à la préservation de l'environnement, à la paix et à la stabilisation dans les pays en développement. Au fur et à mesure que la globalisation de l'économie se généralise, la coopération internationale sur les plans politique, économique, social et environnemental s'avère indispensable.

Le développement durable n'est qu'une résultante de cette réalité nouvelle. Le monde devient un pays et les ressources, un bien collectif mondial. Le développement aspire à réconcilier les sphères économique, sociale, politique et environnementale. Les recommandations du développement durable quant à la lutte contre la pauvreté, à la protection de l'environnement et à la coopération sont les piliers de la prévention des conflits et de la restauration de la paix aux niveaux national et international. Le développement durable est par conséquent un modèle qui vise à diminuer l'éclatement des conflits et à maintenir la paix. En effet, une condition nécessaire au développement durable est la paix parce que « la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables » (Nations Unies, 1992, principe 25). La paix et la sécurité sont fondamentales non seulement pour le développement d'une nation, mais aussi pour toutes les autres, car l'interdépendance entre la paix et le développement durable agit dans les deux sens : l'un a besoin de l'autre pour exister. Il n'est pas malaisé de comprendre que les conflits compromettent la croissance économique et détruisent l'environnement, aggravant par le fait même la pauvreté et le sous-développement des pays. Nous traitons dans la section suivante des effets des conflits sur le développement durable.

## ■ LES CONFLITS ARMÉS

Le droit international humanitaire distingue deux types de conflits armés (Comité international de la Croix-Rouge, 2008a) :

- le conflit armé international, qui oppose deux États ou plus – Selon l'article 2 commun aux Conventions de Genève de 1949, un conflit armé international a lieu lorsqu'un ou plusieurs États ont recours aux forces armées contre un autre État, quelles que soient les raisons ou l'intensité de cet affrontement. Le Protocole additionnel I étend la définition de conflit armé international à ceux dans lesquels des peuples se battent contre la domination coloniale, l'occupation étrangère ou les régimes racistes (guerres d'indépendance) ;
- le conflit armé non international – Selon l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949, ce conflit oppose les forces gouvernementales à des groupes armés non gouvernementaux, ou des groupes armés entre eux. Cet affrontement armé doit atteindre un niveau minimal d'intensité et les parties impliquées dans le conflit doivent faire preuve d'un minimum d'organisation.

Les guerres civiles, les guerres ethniques et les guerres entre les États sont les diverses formes que peuvent prendre les conflits armés. Certains conflits internes peuvent s'étendre à d'autres États et dans d'autres conflits internes où un État tiers ou une force multinationale intervient aux côtés d'un parti.

D'après le rapport de la Banque mondiale, la plupart des conflits contemporains ne sont pas internationaux, ils se déroulent à l'intérieur d'un pays et sont moins prévisibles et non structurés. L'ampleur des conséquences des conflits dépend de leur intensité et de leur durée. S'agissant de leurs motifs, ils sont multiples. Les conflits sociaux dans les pays pauvres résultent des chocs négatifs qui renforcent leur pauvreté. Toutes les raisons deviennent alors valables pour qu'il y ait affrontement. Étant donné que les ressources sont inégalement réparties (20 % de la population mondiale profite de 80 % des richesses), la concurrence pour en disposer s'intensifie et il en découle une instabilité dans le monde. En effet, on estime que dans les années à venir, l'accès à l'« or bleu » risque de provoquer des tensions et des conflits armés. Selon les Nations Unies, on compte 263 bassins fluviaux transfrontaliers, lesquels représentent 60 % des réserves en eau et 40 % de la population mondiale vit à leur proximité. L'une des particularités singulières de l'eau est certes le fait qu'elle traverse plusieurs frontières. Le pays situé en amont qui maîtrise le débit du cours d'eau a le pouvoir sur ses voisins et est susceptible d'utiliser l'accès à l'eau comme un instrument de menace. De telles situations peuvent être à l'origine de conflits. Par exemple, des différends relatifs à des eaux fluviales ont déjà surgi au Moyen-Orient entre la Syrie, la Jordanie, Israël et la Palestine. En Afrique avec le Nil. Entre le Canada et les États-Unis pour la gestion et le contrôle des Grands Lacs. Entre le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay pour le partage de la nappe de Guarani. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime que « d'ici 2020, entre 75 et 250 millions de personnes en Afrique pourraient être confrontées à des pénuries d'eau ; la production agricole pourrait diminuer de 30 % en Asie centrale et du Sud et l'agriculture irriguée par la pluie pourrait chuter de 50 % dans certains pays africains » (PNUD, 2009). Ces réalités rendent la paix fragile.

La recherche des matières premières n'est pas nouvelle. Elle a toujours été à l'origine des compétitions entre les puissances industrielles dont les conséquences étaient les colonisations. Jusqu'à aujourd'hui, et en raison de l'or noir, les grandes puissances accordent une attention particulière à la stabilité des pays du Moyen-

Orient. L'accès, le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles sont des facteurs importants pour déclencher un conflit entre des groupes sociaux. Cependant, un conflit peut avoir lieu pour d'autres raisons telles que la répartition du pouvoir entre les différentes entités sociales, l'idéologique ou encore la religion.

Les conflits armés engendrent des coûts économiques, sociaux et environnementaux, et ils font en sorte que le potentiel humain est mobilisé au profit du conflit et non à celui d'objectifs rentables. Les coûts cachés et les séquelles durables de ces conflits (pertes en vies humaines, destructions de l'infrastructure économique et sociale, détournement de ressources financières) ne sont pas négligeables. Le tableau ci-dessous illustre les pertes en vies humaines lors de conflits<sup>2</sup>. De 1998 à 2008, trente-cinq pays ont connu des conflits armés, dont trente sont des pays à faible revenu et où les violences ont duré en moyenne douze années (UNESCO, 2011, p. 2).

**TABLEAU 1 : EXEMPLES DE CONFLITS**

PÉRIODE	GUERRE CIVILE	GUERRE ETHNIQUE	GUERRE ENTRE DES ÉTATS	NOMBRE DE MORTS
1988-2005	Somalie			100 000
1996-2005	Népal			8 000
1992-1996		Congo		10 000
1996-2005	Congo			1 500 000
1997-1999	Congo			10 000
2000-2005	Côte d'Ivoire			3 000
1999-2000		Éthiopie		2 000
1994-1994		Rwanda		500 000
1994-1998		Rwanda		15 000
2001-2001		Rwanda		2 500
1993-2005		Burundi		100 000
1990-2005		Inde		35 000
1983-1993		Inde		25 000
1983-2002		Soudan		100 000
2003-2005	Soudan (Darfour)			60 000
1990-1991			Irak/Koweït/États-Unis	100 000
1998-2000			Érythrée/Éthiopie	100 000
2001-2005			Afghanistan/États-Unis/Royaume-Uni	15 000
2003-2005			Irak/États-Unis/Royaume-Uni	40 000

Source : les données sont tirées de Perspectives Monde, [www.perspective.usherbrooke.ca](http://www.perspective.usherbrooke.ca)

<sup>2</sup> Nous avons limité les données à environ deux décennies et à quelques conflits, la liste complète est plus longue.

Outre les pertes en vies humaines qui se comptent par milliers, un conflit armé risque d'entraîner un pays dans un cycle de violence. À titre d'exemple, le Rwanda a connu trois conflits en sept ans. Le déplacement d'une partie de la population, soit de façon volontaire ou non, lors d'un conflit est une autre conséquence directe. La violence sexuelle devient un outil de guerre comme dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, une femme sur cinq a été victime d'une forme de violence sexuelle et un viol signalé sur trois concerne des enfants, dont 13 % ont moins de dix ans. Au Rwanda, on évalue de 100 000 à 250 000 le nombre de femmes violées pendant les trois mois du génocide de 1994. Dans le même ordre d'idées, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme estime à 60 000 le nombre de femmes violées dans l'ex-Yougoslavie. Ces violences ont pour objectif de terroriser la population et d'éclater les familles. Les séquelles psychologiques sur la dignité et le respect du soi sont de longue durée.

Pour protéger la population civile au moment des conflits, l'article 3 commun aux Conventions de Genève vise essentiellement la protection des personnes qui ne participent pas aux hostilités ou qui ne prennent plus part aux combats, soit les civils et les prisonniers de guerre. Toute personne se trouvant à la merci de la partie adverse a en tout temps droit au respect de sa vie ainsi qu'à son intégrité physique et morale. Dans les pays pauvres touchés par des attaques, 28 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés, ce qui représente 42 % du total mondial. Les enfants des pays pauvres qui ont connu un conflit risquent deux fois plus de mourir avant leur cinquième anniversaire que les enfants des pays pauvres qui n'ont pas connu de conflit.

Lors d'un conflit, les ressources de la région destinées normalement au développement sont détournées aux fins de guerres. En effet, vingt et un pays en développement dépensent plus pour l'armement que pour l'éducation (UNESCO, 2011, p. 3). Si ces pays réduisaient de 10 % leurs dépenses militaires, ils pourraient scolariser 9,5 millions d'enfants de plus. Les dépenses militaires en Colombie, qui connaît un conflit armé depuis 1960, ont augmenté de 72 % depuis 2001 pour atteindre 10,7 milliards. Quant au Pérou, ses dépenses militaires ont connu une progression de 16 % par rapport à 2009. Les conflits armés réduisent aussi l'aide au développement, puisqu'il ne faudrait que l'équivalent de six jours des dépenses militaires des pays riches pour combler le déficit de 16 milliards de dollars nécessaires au financement de l'éducation pour tous. D'après les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement (Nations Unies, 2007, p. 5), le coût annuel des conflits dans le monde dépasse largement le montant de l'aide publique au développement ; il serait même supérieur au montant total qu'atteindrait l'aide publique au développement si tous les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE respectaient l'objectif de 0,7 % de leur revenu national brut.

Les pays riches subissent eux aussi des coûts énormes après un conflit armé. Selon le Congressional Budget Office, les coûts annuels des troupes américaines en Afghanistan sont passés de 507 000 dollars en 2009 à 667 000 et 697 000 dollars en 2010 et 2011, respectivement. Joseph Stieglitz et Linda Bilmes ont estimé en 2008 que le coût du conflit en Irak était de 3 000 milliards de dollars américains.

Les auteurs indiquent que cette somme aurait pu financer 8 millions de logements, 15 millions de professeurs, le soin de 530 millions d'enfants et une couverture sociale pour cinquante ans aux Américains. D'après le Congressional Research Service, il semble qu'aujourd'hui l'estimation de 3 billions de dollars ait été trop faible. Par exemple, le coût du diagnostic, de traitement et de compensation des anciens combattants handicapés s'est avéré plus élevé que prévu ; 26 % des soldats au retour d'Irak ou d'Afghanistan ont présenté un syndrome de stress post-traumatique. Selon le National Bureau of Economic Research, 6 000 vétérans américains se sont donné la mort chaque année, soit 20 % des suicides relevés aux États-Unis.

## ■ LES EFFETS DES CONFLITS ARMÉS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les conséquences des actions militaires et des conflits sur l'environnement sont parfois plus catastrophiques que la guerre elle-même : écosystèmes ravagés, infrastructures détruites, sols contaminés, cycles agricoles bouleversés, ressources naturelles mal exploitées. Ces effets entraînent des famines, des sécheresses, le déplacement de la population et la déstabilisation politique et environnementale. La relation entre l'environnement et les conflits est complexe, elle peut prendre trois aspects.

### **L'environnement : victime d'un conflit armé**

Les effets des conflits armés sur l'environnement sont multiples et variés, et ils commencent avant même que le conflit n'ait lieu. On peut les regrouper en trois phases : la phase avant conflit, la phase conflictuelle et la phase post-conflit. Au cours de la première phase, de nombreux impacts sont constatés, notamment ceux liés aux activités de préparation de la guerre : pillages des ressources naturelles pour le financement de la guerre, manipulations environnementales au profit des opérations militaires, déploiement des troupes militaires sur les frontières, installation de pièces d'artillerie, mise en place de structures de défense (fossés et bunkers) et déplacement des populations. Toutes ces actions se traduisent par une destruction de la faune et de la flore. Durant la guerre civile au Rwanda en 1994, plus de 700 000 réfugiés ont été installés dans des camps, à la limite du parc national des Virunga. Selon les estimations, 35 km<sup>2</sup> de forêts ont servi comme matériaux de construction et bois de chauffage et près de 40 000 personnes franchissaient quotidiennement les limites du parc afin d'y récolter des plantes ou d'y chasser les animaux. La phase conflictuelle comporte l'ensemble des destructions de l'environnement par les bombardements, la pollution liée aux transports des troupes et à la destruction des chars et des avions. Finalement, on trouve la phase post-conflit, dont les impacts continuent et persistent sous forme de manque de gouvernance, de contamination des eaux, des sols et de l'air, de pollution visible ou non des restes explosifs de guerre, de pression sur les ressources naturelles en raison du retour des populations civiles. Jean-Marie Collin (2011) présente dans son article les effets de la guerre du Golfe sur l'environnement :

Selon toute probabilité, il y a eu 4 à 8 millions de barils de pétrole déversés directement dans le golfe Persique et 500 autres millions de barils ont eux brûlé pendant 250 jours! Des fumées noires obstruèrent le ciel et provoquèrent ce que l'on nomma une situation d'hiver nucléaire. C'est-à-dire, une baisse de la température de 10 à 15 degrés, une nuit quasi permanente sur le Koweït. Sur le plan sanitaire, on remarqua une augmentation des maladies respiratoires en raison de la forte pollution de l'air... Les restes explosifs de guerre se comptent encore par millions, malgré les opérations de nettoyages et de déminages. Cette catégorie de déchets militaires regroupe tout à la fois les chars calcinés, les munitions non explosées ou abandonnées, comprenant par exemple les mines (1 million de mines avaient été disséminées le long de la frontière avec le Koweït), les sous-munitions et autres obus et cartouches. Des déchets qui polluent (infiltration des différents métaux lourds – UA, plombs, tungstène – présents dans ces armes dans les eaux souterraines) rendent des zones de vie inhabitables, engendrent une insécurité permanente et l'impossibilité d'un retour à des activités économiques (agriculture, transport...).

Dans une autre étude (Fahey, 1999), l'auteur précise que les forces américaines et britanniques ont utilisé des munitions antichars faites d'uranium appauvri et d'un déchet radioactif toxique. Plus de 290 000 kilos d'uranium appauvri avaient contaminé le matériel et le sol des champs de bataille d'Arabie saoudite, du Koweït et du sud de l'Irak. À long terme, la zone contaminée par l'uranium appauvri le restera, à moins qu'un nettoyage du sol ait lieu. En d'autres termes, la zone ne se décontaminera pas d'elle-même.

La guerre du Golfe, avec l'utilisation des armes à l'uranium appauvri et l'incendie des puits de pétrole, a fait de la protection de l'environnement lors des conflits armés une préoccupation internationale. Dans le but de protéger l'environnement lors d'un affrontement, l'article 35 du Protocole I de la Convention de Genève (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 1977) précise : « Dans tout conflit armé, le droit des Parties au conflit de choisir des méthodes ou moyens de guerre n'est pas illimité. Il est interdit d'employer des armes, des projectiles et des matières ainsi que des méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus. Il est interdit d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre qui sont conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causeront, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel. » L'article 55 du même protocole ajoute : « La guerre sera conduite en veillant à protéger l'environnement naturel contre des dommages étendus, durables et graves. Cette protection inclut l'interdiction d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre conçus pour causer ou dont on peut attendre qu'ils causent de tels dommages à l'environnement naturel, compromettant, de ce fait, la santé ou la survie de la population. Les attaques contre l'environnement naturel à titre de représailles sont interdites. »

### **L'environnement : utilisé comme arme de conflit**

Lors de la guerre du Vietnam, les États-Unis ont adopté des techniques pour modifier les conditions environnementales au Vietnam. Les bombardements américains ont utilisé l'agent orange sur les forêts du Vietnam pour poursuivre les soldats vietnamiens. En 1976, une prise de conscience a conduit à la signature

de la convention ENMOD, entrée en vigueur en 1978, qui interdit l'utilisation des techniques de modification de l'environnement. Elle stipule que l'« État partie à la Convention s'engage à ne pas utiliser à des fins militaires ou autres fins hostiles des techniques de modification de l'environnement ayant des effets étendus, durables ou graves, en tant que moyen de causer des destructions, des dommages ou des préjudices à tout autre État partie ». L'article 2 définit ces techniques de modification comme « ayant pour objet de modifier – grâce à une manipulation délibérée de processus naturels – la dynamique, la composition ou la structure de la Terre ». L'article 54 ajoute : « Il est interdit d'utiliser contre les civils la famine comme méthode de guerre. Il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, tels que des denrées alimentaires et les zones agricoles qui les produisent, les récoltes, le bétail, les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation, en vue d'en priver, à raison de leur valeur de subsistance, la population civile ou la partie adverse, quel que soit le motif dont on s'inspire, que ce soit pour affamer des personnes civiles, provoquer leur déplacement ou pour toute autre raison. »

### **L'environnement : la raison d'un conflit**

Les changements environnementaux et la diminution des ressources contribuent pour beaucoup à l'émergence des conflits armés. Un rapport du PNUE (2009) souligne que les ressources naturelles peuvent concourir à une reprise du conflit. Pas moins de dix-huit conflits violents ont été alimentés par l'exploitation des ressources naturelles depuis 1990, tandis qu'au moins 40 % de tous les conflits à l'intérieur d'un territoire, au cours des soixante dernières années, ont eu un lien avec les ressources naturelles. Il n'est pas insensé de croire que les conflits liés aux ressources naturelles s'intensifieront dans les décennies à venir. De nouveaux conflits pourraient également être générés par les conséquences possibles des changements climatiques pour l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire, par exemple.

La guerre et les conflits armés entraînent des pertes énormes dont les conséquences persistent plus longtemps que les conflits eux-mêmes. Lors d'un conflit, il y a une perte du capital humain, une destruction des usines, des services, de l'infrastructure, une dégradation des terres cultivables et des dommages à l'environnement. Plus les pertes sont lourdes, plus le prix de la reconstruction sera élevé. Les conflits entravent le processus de croissance et de développement parce que « la guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les États doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement » (Nations Unies, 1992, principe 24).

### **■ LES RECOMMANDATIONS**

Le développement durable nécessite plusieurs mesures aux niveaux national et international. Il doit chercher à améliorer le bien-être humain (santé, éducation, libertés individuelles), le bien-être collectif (droit de propriété, justice, démocratie), une économie viable (redéfinir l'intérêt collectif) et le respect de l'environnement.

La relation entre pauvreté et conflit est robuste et elle est mise en évidence par plusieurs études, d'où la nécessité de la création d'emplois et de l'amélioration des conditions de vie dans les pays pauvres. En effet, plus de 50 % de la population des pays pauvres est constituée de jeunes de moins de 25 ans. L'éducation est indispensable dans ces pays, car les jeunes doivent acquérir les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail et échapper à la pauvreté. Plus les conditions de vie s'améliorent, plus le coût d'opportunité d'un conflit est élevé. L'éducation et l'emploi véhiculent la dignité, l'espoir et la tolérance. Chaque pays doit trouver ses propres avantages comparatifs et construire son propre tissu économique et social. Les expériences de certains pays d'Asie et d'Amérique latine ont montré que la croissance économique est le meilleur moyen pour faire sortir les gens de la pauvreté parce qu'elle crée des emplois et des revenus plus élevés. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'État joue un rôle majeur dans la promotion et la création d'emplois. À cette fin, il est appelé à investir dans le capital humain par l'éducation. Il doit créer les conditions favorables (droit de propriété, droits des minorités et des groupes ethniques, démocratie et liberté) à l'accumulation de capital et au progrès technologique. Sans ce tissu de stabilité, de sécurité et de justice, on ne peut attirer les investisseurs locaux et étrangers. Les nouvelles approches des organismes internationaux (Banque mondiale, FMI, OCDE, Programme des Nations Unies pour le développement...) s'inscrivent dans cette lignée. En effet, dans son rapport 2010 sur les pays les moins avancés, la CNUCED défend cette priorité :

Le nouveau paradigme ne donne plus la priorité au secteur privé et aux mécanismes du marché au détriment du secteur public et du rôle de l'État, pas plus qu'il ne privilégie le commerce par rapport à la production. En outre, il vise à remédier aux causes profondes de la pauvreté, et non pas seulement à traiter les symptômes de la pauvreté et du sous-développement. La réduction de la pauvreté n'est pas pour autant considérée comme un objectif en soi, mais plutôt dans son rapport à d'autres éléments de la stratégie de développement, en particulier : l'appropriation nationale, le changement structurel, l'accumulation de capital et l'État développementaliste (CNUCED, 2010, p. 7).

Les pays développés et en développement doivent aussi redéfinir leurs priorités dans leur budget, moins de ressources dépensées pour les armes et davantage pour les besoins socioéconomiques. À ce propos, même les pays pouvant justifier leurs dépenses en armement par la présence de menace sur leurs frontières sont tenus de concilier armement et développement pour éviter un conflit interne à long terme. Une partie des sommes investies dans l'armement pourrait être transférée vers l'éducation, la santé et d'autres secteurs du bien-être général. En 2010, les dépenses militaires mondiales ont connu leur plus faible taux de croissance depuis 2001 (Stockholm International Peace Research Institute, 2011). Il est seulement de 1,3 %, totalisant 1 630 milliards de dollars. C'est presque 13 fois l'aide au développement qui est de l'ordre de 129 milliards, soit 0,32 % du revenu national brut combiné des pays membres du Comité d'aide au développement. Les dépenses militaires excèdent les produits nationaux bruts combinés de cinq pays asiatiques (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam), des vingt pays

du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et des quarante-quatre pays de l'Afrique du Sud du Sahara<sup>3</sup>. Les dépenses des États-Unis ont augmenté de 81 % depuis 2001 et elles présentent 43 % du total mondial, six fois plus que celles de la Chine. Pour leurs parts, les dépenses de l'Amérique du Sud ont connu une hausse de 5,85 %, atteignant un total de 63,3 milliards de dollars, et les dépenses militaires du Moyen-Orient sont estimées à 111 milliards de dollars. Une partie de ces dépenses militaires pourra aider à réduire l'intensité de la pauvreté dans le monde.

Les pays donateurs d'aide internationale se doivent de prendre en considération les aspects économiques, sociaux et environnementaux et d'accorder plus d'importance à l'éducation qui ne représente que 2 % de l'aide humanitaire, soit un pourcentage deux fois inférieur à la moyenne de l'ensemble des autres secteurs. Ils doivent aussi veiller à ce que l'aide économique ne soit pas détournée au profit d'objectifs militaires. Des pays donateurs comme le Canada ont mis en œuvre des plans d'action pour rendre leur aide plus efficace. L'Agence canadienne de développement international (ACDI, 2011) s'est fixé trois priorités : accroître la sécurité alimentaire, assurer l'avenir des enfants et des jeunes et favoriser une croissance économique durable. Ces priorités sont appuyées par trois thèmes transversaux : la viabilité de l'environnement, l'égalité entre les femmes et les hommes et la gouvernance.

Selon le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (2003), l'objectif de l'aide publique au développement canadienne « est de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère » ; 25 % de cette aide est attribuée aux besoins humains fondamentaux (soins de santé élémentaires, éducation de base, planification familiale, nutrition, eau, hygiène et logement). Le reste sert à encourager la pleine participation des femmes au développement durable de leur société, à développer les services d'infrastructure et à favoriser les droits de la personne. L'objectif est d'accroître le respect des droits de la personne, y compris ceux des enfants, de promouvoir la démocratie et une meilleure gestion des affaires publiques et de renforcer à la fois la société civile et la sécurité de l'individu pour le développement du secteur privé et pour l'environnement.

## ■ CONCLUSION

Les programmes de développement durable aspirent à concilier les progrès économique et social sans compromettre l'équilibre naturel. Ils cherchent à trouver une meilleure répartition de la richesse entre les pays riches et les pays pauvres, où les ressources se font de plus en plus rares. Ces programmes visent aussi à léguer aux générations futures un environnement adéquat pour leur développement. Il faut garder à l'esprit que la paix et la sécurité sont des conditions essentielles pour un développement durable. Les conflits entraînent les pays dans un cercle vicieux

<sup>3</sup> Pour connaître la liste des pays pour chaque groupe, voir : [www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx](http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx)

de non-stabilité, de dégradation de l'environnement et de pauvreté. Prévenir des conflits violents ne peut qu'être extrêmement bénéfique en termes de vies humaines, de réduction de la pauvreté et de croissance. La coopération internationale est donc nécessaire pour réduire les conflits et pour maintenir la paix. Les lois et les conventions, aussi nombreuses soient-elles, ne suffisent pas à elles seules à prévenir un conflit ou à protéger l'environnement au moment d'un affrontement et c'est pourquoi les programmes des différents organismes internationaux doivent viser des secteurs clés pour arracher les pays pauvres à leur misère. L'éducation, le respect des droits privés et le respect du tissu économique propre à chaque pays sont primordiaux. Chaque modèle de développement économique doit nécessairement intégrer l'équité sociale et le respect de l'environnement.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Agence canadienne de développement international (2011). *Rapport sur les plans et les priorités*, ACDI.
- Banque mondiale (2009). *Rapport sur le développement dans le monde 2010*, Washington D.C., Banque mondiale.
- Berr, E. et J.-M. Harribey (dir.) (2006). *Le développement en question(s)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- CNUCED (2010). *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés : vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*, New York, Nations Unies.
- Collin, J.-M. (2011). *Guerre du Golfe, les effets sur l'environnement : Acte 3*, [www.alternatives-economiques.fr/blogs/collin/2011/01/18/guerre-du-golfe-les-effets-sur-l-%E2%80%99environnement-acte-3/](http://www.alternatives-economiques.fr/blogs/collin/2011/01/18/guerre-du-golfe-les-effets-sur-l-%E2%80%99environnement-acte-3/) (page consultée en juin 2011).
- Comité international de la Croix-Rouge (2008a). *Comment le terme « conflit armé » est-il défini en droit international humanitaire ?*, [www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/armed-conflict-article-170308/\\$file/Opinion-paper-armed-conflict-fre.pdf](http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/armed-conflict-article-170308/$file/Opinion-paper-armed-conflict-fre.pdf) (page consultée en juin 2011).
- Comité international de la Croix-Rouge (2008b). *Mieux faire respecter le droit international humanitaire dans les conflits armés non internationaux*, Genève, Comité international de la Croix-Rouge.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Notre avenir à tous*, Nations Unies.
- Diebolt, C. et M. Jaoul (2004). « Les dépenses militaires, moteur de la croissance économique japonaise ? Une analyse cliométrique : 1868-1940 », *Revue économique*, vol. 55, n° 3, p. 439-447.
- Fahey, D. (1999). *Armes à uranium appauvri : leçon de la guerre du Golfe*, Bruxelles, GRIP.
- Fonds monétaire international (2011). *World Economic Outlook Database*, [www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx](http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx) (page consultée en juin 2011).
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme (1977). *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)*, [www2.ohchr.org/french/law/protocole1.htm](http://www2.ohchr.org/french/law/protocole1.htm) (page consultée en juin 2011).

- Mampaey, L. (2011). *Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2011*, Bruxelles, GRIP.
- Marx, K. (1894). *Le capital*, Livre II, traduction française, Paris, Éditions sociales.
- Marx, K. (1867). *Le capital*, Livre I, traduction française, Paris, Éditions sociales, [http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx\\_karl/capital/capital\\_livre\\_1/capital\\_livre\\_1\\_2/fichiers\\_MIA/Capital\\_1\\_1\\_s4.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/capital/capital_livre_1/capital_livre_1_2/fichiers_MIA/Capital_1_1_s4.pdf) (page consultée en juin 2011).
- Meadows, D. H. et autres (1972). *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard.
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (2003). *Aide internationale*, [www.dfait-maeci.gc.ca/foreign\\_policy/cnd-world/chap6-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap6-fr.asp) (page consultée en juin 2011).
- Nations Unies (2009). *Politique des Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit*, Genève, Nations Unies.
- Nations Unies (2007). *Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011*, [www.pnud.org/ma/pdf/Plan\\_strategique\\_2008-2011.pdf](http://www.pnud.org/ma/pdf/Plan_strategique_2008-2011.pdf) (page consultée en juin 2011).
- Nations Unies (1992). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, [www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm](http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm) (page consultée en mai 2011).
- Patry, J.-J. (2007). « Nations Unies et stabilité : transformer les conflits armés », [s.l.], Fondation pour la recherche stratégique.
- PNUD (2009). *Environnement, énergie et PNUD*, [www.undp.org/publications/fast-facts/FF-environment-fr.pdf](http://www.undp.org/publications/fast-facts/FF-environment-fr.pdf) (page consultée en juin 2011).
- PNUE (2011). *L'humanité peut et doit faire plus avec moins*, [www.unep.org/resourcepanel/Portals/24102/PDFs/DecouplingPressReleaseFR.pdf](http://www.unep.org/resourcepanel/Portals/24102/PDFs/DecouplingPressReleaseFR.pdf) (page consultée en juin 2011).
- PNUE (2009). *From Conflict to Peace Building : The Role of Natural Resources and the Environment*, [http://postconflict.unep.ch/publications/pcdmb\\_policy\\_01.pdf](http://postconflict.unep.ch/publications/pcdmb_policy_01.pdf) (page consultée en juin 2011).
- Stiglitz, J. E. (2008). *The True Cost of the War in Iraq: Implications for the Economy*, Londres, W.W Norton and Company.
- Stiglitz, J. E. et L. J. Bilmes (2008). *The Three Trillion Dollar War : The True Cost of the Iraq Conflict*, Londres, W.W Norton and Company.
- Stockholm International Peace Research Institute (2011). *Background Paper on SIPRI Military Expenditure Data, 2010*, [www.sipri.org/research/armaments/milex/factsheet2010](http://www.sipri.org/research/armaments/milex/factsheet2010) (page consultée en juin 2011).
- UNESCO (2011). *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011. La crise cachée : les conflits armés et l'éducation*, Paris, UNESCO, <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001917/191794f.pdf> (page consultée en juin 2011).